

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-769/SG/FP accordant un congé annuel à une institutrice du Cadre métropolitain

n° 69-769/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
19 mai 1969

Numéro JO
n° 12 du 10/06/1969

Date du numéro
10 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des Vacances scolaires 1969, à passer à Karikal (Indes), 142, rue de Tirnoullar, est accordée à Mme Houssaine Maha Boubounissa, institutrice du cadre métropolitain (département de la Réunion), 1er échelon (indice net 230, groupe III). Une réquisition de passage par voie aérienne en classe touriste Djibouti-Madras via Aden-Bombay et retour, sera délivrée à Mme Houssaine Mahaboubounissa qui voyageraàa seule et quittera Djibouti en principe par l'avion du 7 juin 1969. Mme Houssaine devra avoir rejoint son poste à la prochaine rentrée scolaire. Les dépenses résultant de la présenté décision sont imputables au budget du Service local.